



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six septembre deux mille dix neuf

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2019

OBJET : **Projet de protection et de préservation de la biodiversité des falaises du Peuil**

PRESENTS : **Monsieur Christophe REVIL** - Maire- Adjoint : **B.LACHAT, MN.STRECKER, M.OCTRU, S.IMBERT, JM.PERINEAU, B.MEGEVAND, P.ROUSSET, S.ALPHONSE**, Conseillers municipaux : **C.RANGOD, B.GUILLAUD, A.MESSINA, R.TRECOZZI, P.FOUCHER, J.TOMASINO, M.TROUILLEAU, F.GUITTON, JL.BOUCHAUD, N. COTTE, Y.GUERIN, P.BOURSIN, I.COMTE DELPLACE, L.MARTIGNAGO, D.CAIROLA.**

ABSENTS : **F.EL HASSANI, C.THORAL, M.MURIDI.**

POUVOIRS : **C.GAYET** à **JL.BOUCHAUD, L.DELIGNY** à **N.COTTE.**

Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD a été élu secrétaire

Délibération N° DEL 77/2019

Nomenclature :9.1

Domaine : Direction technique Aménagement Environnement

Le rapporteur : Monsieur Bertrand LACHAT

Le Rapporteur EXPOSE que la commune de Claix souhaite engager une démarche volontariste visant à protéger l'espace naturel d'exception que constituent les falaises du Vercors au-dessus du Peuil. L'objectif est de préserver les enjeux environnementaux et de biodiversité tout en veillant à la prise en compte, au respect et à la cohabitation avec les acteurs et les usages déjà présents sur les falaises ou à proximité.

Le Rapporteur INDIQUE que l'enjeu principal de ce projet est la préservation de l'avifaune (aigle royal, faucon pèlerin), notamment en période de nidification des rapaces, sur un périmètre qui pourrait englober les falaises du Pic Saint Michel au Moucherotte, et de la ligne de crête jusqu'à la lisière du boisement.

Ce secteur contient également des espèces végétales patrimoniales rupestres et d'éboulis (secs et froids) ainsi que des habitats naturels d'intérêt.

Le Rapporteur EXPLIQUE qu'une première étape d'étude est nécessaire pour :

- Diagnostiquer et mettre en évidence les enjeux concernant la faune, la flore, les habitats naturels et la géologie.
- Mieux connaître les usages présents, par la concertation des acteurs de chaque discipline et l'analyse des pratiques sportives ainsi que leur impact sur la biodiversité et les espèces patrimoniales.
- Proposer des règlementations particulières concernant les activités pouvant nuire aux objectifs de conservation de la faune, de la flore et des habitats.
- De proposer des recommandations pour d'éventuelles mesures de restauration et de gestion.

La zone d'étude retenue pour le diagnostic est volontairement large. Elle s'étend du Pic Saint Michel jusqu'aux falaises au Nord du Moucherotte, en incluant le Vallon des Forges. Il est également proposé d'intégrer dans ce périmètre d'étude les Rochers Roux en tant qu'entité déconnectée où s'accomplit également la nidification d'espèces patrimoniales.

Les associations naturalistes locales (CEN 38, LPO Isère et Gentiana) seront mobilisées pour mener cette étude diagnostic. Un rendu est attendu début 2020.

VU le code générale des collectivités territoriales.

CONSIDERANT la valeur écologique et paysagère de ces falaises et ses milieux annexes, qui se traduit par leur classement en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF 1 « Crêtes orientales du Massif du Vercors », ZNIEFF 2 « Hauts plateaux du Vercors » et « Crêtes des Trois pucelles à la Grande Moucherolles).

CONSIDERANT la fréquentation importante que peuvent connaître ces falaises par de multiples activités récréatives, notamment en période de nidification des espèces patrimoniales.

CONSIDERANT l'intérêt de mener, dès à présent, une large concertation des acteurs locaux impliquant non seulement, les communes voisines, le Parc Naturel Régional du Vercors, les services de la DDT, du Département, de la Métro mais également, les différents pratiquants des activités récréatives se tenant sur ou à proximité des falaises par l'intermédiaire des fédérations et associations sportives et de loisirs (escalade, parapente, planeur, hélicoptères, best jump, drones, promenades sur les vires, spéléologie, highline, etc.).

CONSIDERANT l'intérêt de mener une réflexion pour que ce projet de préservation s'appuie sur des outils opérationnels de protection des milieux naturels existants tels que l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et/ou l'Espace Naturel Sensible (ENS).

Le Rapporteur PROPOSE :

- D'engager une démarche de préservation des falaises du Vercors sur les hauteurs de Claix par la co-construction d'un projet avec les acteurs locaux et les communes limitrophes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une étude diagnostic.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

DECIDE d'engager une démarche de préservation des falaises du Vercors sur les hauteurs de Claix par la co-construction d'un projet avec les acteurs locaux et les communes limitrophes.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une étude diagnostic avec le CEN38, la LPO Isère et Gentiana.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Modalités de vote : à l'unanimité (26 votants)

Date d'affichage : 01/10/2019

Date de retrait : 01/12/2019

Le Maire,

Christophe REVIL

